



## LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

**APPROUVE**, le projet de convention du groupement de commande constitué entre Groupement d'Intérêt Public de « RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON » et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Apt, pour la passation de marchés de prestation de service d'assurance.

**ACCEPTTE**, que la Ville d'APT soit désignée comme coordonnatrice de ce groupement de commande.

**PRÉCISE**, que la coordination fonctionnelle et le secrétariat du Groupement sont rattachés au Service des Marchés de la Ville d'APT et que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande compétente est celle de la Ville d'Apt.

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

**DIT**, que Madame le Maire est autorisée à signer, pour le compte du groupement, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront.

**DÉLÈGUE**, à Madame le Maire tout pouvoir pour préparer, passer, signer, exécuter (y compris la résiliation) et régler les marchés et les avenants relatifs aux marchés de prestation de service en assurance.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**